

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absent excusé : HUMBERT Régis (procuration Florence Monin)

Secrétaire de séance : Patricia FAVRE-PETIT-MERMET

Date de convocation : le 18 novembre 2024

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé.

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour le renouvellement de la convention LPAC (La Poste Agence Communale)
 - Délibération pour la convention déneigement
 - Travaux voirie – bâtiments
 - Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
 - Urbanisme
 - Courriers reçus
 - Questions diverses
-
- **Délibération pour le renouvellement de la convention LPAC (La Poste Agence Communale)**

La Poste a proposé aux communes la gestion de points de contact « La Poste Agence Communale » offrant les prestations postales courantes, dans le cadre de sa mission d'aménagement du territoire, conformément aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ».

La 1^{ère} convention a été signée par la commune de Primarette en décembre 2005, suivie d'un renouvellement en 2023 pour un an de prolongation et arrive ainsi à son terme le 10/12/2024.

Le Maire explique que dans le cadre du nouveau contrat de présence postale qui régit le partenariat entre la Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible,
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h,
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé,
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible,
- Une rémunération valorisant l'activité,

Après étude de la convention de partenariat proposée, ainsi que des droits et obligations de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

De renouveler la convention pour une durée de 9 ans, conformément aux modalités financières avec une amplitude horaire inchangée, de 8h à 11h le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi (sauf le 2^{ème} samedi de chaque mois).

Le Maire est mandaté pour signer la convention de partenariat proposée.

- **Délibération pour la convention déneigement**

Le Maire informe l'assemblée que la convention de déneigement arrive à son terme et qu'il est nécessaire de la renouveler pour les périodes hivernales 2024/2025 et 2025/2026, comme suit :

Entre les soussignés, Monsieur Serge MERCIER, maire de la commune de Primarette, et Monsieur ROMATIF Julien, exploitant agricole, demeurant 1355 Chemin de la Martinière 38270 PRIMARETTE, il a été convenu ce qui suit :

Vu la loi n°99-574 du 9 juillet 1999, notamment son article 10, modifié par l'article 48 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010

Vu l'arrêté du 18 novembre 1996

Vu la circulaire n°99-83 du 3 novembre 1999

Vu le code de la route, notamment ses articles R311-1, R313-32, R313-34, R413-11, R414-17 et R432-4

Monsieur ROMATIF Julien assurera le déneigement par raclage et/ou salage des voies communales.

Le déneigement s'effectuera de mi-novembre à mi-mars inclus

Les prestations assurées seront rémunérées sur la base de 104.50 € TTC par heure d'intervention.

La rémunération de l'exploitant lui sera versée dans les 30 jours suivant la présentation de sa facture ou de son relevé d'heures selon le cas.

Monsieur Régis HUMBERT sera nommé référent de la commune concernant les opérations de déneigement.

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de la date de sa signature.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

- **Travaux voirie - bâtiments**

Voirie

L'élagage et le broyage sont en cours de réalisation et devraient se terminer fin décembre.

L'entreprise Marchand a commencé les travaux chemin des Garennes.

Photovoltaïque

L'installation des panneaux a été réalisée dans les délais prévus. Le contrôle de l'installation, effectué le 12 octobre, n'a révélé aucune anomalie. Nous attendons le retour du CONSUEL pour démarrer l'autoconsommation. Il restera ensuite à finaliser les démarches avec ENEDIS pour la revente du surplus de production.

Contrôle électrique

Le contrôle périodique de nos installations électriques sera réalisé par la société DEKRA le 6 décembre.

Salle PLISSONNIER

Nous avons fait préparer le câblage pour la future cuisine dans la salle et finaliser l'installation des équipements son et lumière pour Jazz en Bièvre.

École

L'échange du matériel défectueux du PPMS sera fait sous garantie le 27 novembre.

Réseau d'eau pluviale

Les travaux ont débuté le 15 novembre et s'étaleront jusqu'au 20 décembre à minima.

Le planning prévisionnel est de réaliser le réseau entre la Nicolière et le chemin Creux du 25 au 29 novembre.

Le raccordement à l'intersection entre le chemin Creux et le chemin de la Nicolière est prévu du 2 au 6 décembre.

La montée de la rue du Lavoir entre le chemin Creux et la place du village est programmée du 9 au 17 décembre.

Le raccordement de la rue de l'Église au réseau est prévu du 18 au 20 décembre.

Ces dates sont dépendantes de la météo et des aléas rencontrés sur le chantier, elles sont donc données à titre indicatif et peuvent évoluer.

Restaurant rue de la Mairie

Nous avons reçu un avis favorable du SDIS pour notre demande d'autorisation de travaux de mise en conformité d'accessibilité. Nous attendons encore l'autorisation de la DDT.

Marquage au sol

Des marquages, de couleur orange, sont visibles sur la commune. Il s'agit du repérage du réseau électrique d'éclairage public réalisé pour le compte de TE38. Ils servent à enregistrer les coordonnées GPS qui permettront d'actualiser les cartes topographiques.

Route de Vienne RD 538

Des travaux d'enfouissement des lignes Haute Tension Aérienne sont prévus entre le rond-point et l'entrée de la commune à partir du 2 décembre. La circulation se fera de façon alternée et sera réglementée pendant les travaux.

450 Route de Sablons RD 51

Des travaux pour la création d'un réseau télécom sont prévus le 2 décembre.

- **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

Commission finances

La commission finances s'est réunie afin de faire le point sur la situation fin septembre. Les dépenses de fonctionnements sont maîtrisées malgré les aléas dus aux intempéries. En effet, le budget voirie a dépassé les prévisions, mais les autres postes permettent de respecter le budget total.

Concernant les investissements, tout n'a pas pu être réalisé ce qui permet de dégager des possibilités pour l'aménagement du cimetière.

Entretien du cimetière

Face aux nombreuses critiques essuyées par la municipalité, il est important de crever l'abcès et de proposer des solutions.

Je rappelle que notre employé municipal a une charge de travail supérieur à ce qui était pratiqué auparavant, notamment par l'ajout de l'entretien du stade qui était fait par des bénévoles, des espaces verts devant la mairie précédemment sous-traitée à une entreprise, et l'entretien de la nouvelle cour d'école. De plus, nous avons fait face à une météo favorisant la croissance de la végétation.

Notre village est comparé à d'autres communes où l'entretien est parfait, comme à Sonnay avec les photos de Jean-Daniel Pourchère.



Mais il y a aussi des contre-exemples, comme au cimetière de la Guillotière à Lyon



Il nous est également reproché de ne pas respecter les morts, ce à quoi je réponds qu'il a été investi près de 100 000 euros pour la rénovation du cimetière, la création d'un columbarium et l'aménagement du jardin du souvenir.

La solution de prendre un deuxième employé communal est proposée, mais je rappelle la réalité économique si nous ne voulons pas passer par une hausse de l'imposition, induite par l'ajout de charges fixes.

La proposition de prendre un temps partiel sera soumise à la commission finance pour calculer nos possibilités, notamment avec un employé en RQTH (Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé). Il est également proposé d'engazonner les allées, ce qui amène aux propositions faites lors de la formation suivie par notre agent technique et notre première adjointe.

Proposition de travaux

Suite à la formation délivrée par l'Association des Maires de l'Isère, nous envisageons effectivement de créer des bandes engazonnées et de conserver uniquement les allées centrales en gravier.

Afin de faciliter l'entretien, il est prévu de faire des bandes de propreté en béton, le long des caveaux, permettant de passer avec la tondeuse sans être obligé de finir avec la débroussailleuse.

Étant donné qu'il est envisageable de faire des travaux grâce aux restes à réaliser sur le budget, il a été programmé cette réunion en urgence, afin de sonder l'équipe de la commission sur d'éventuels ajouts ou suppressions au projet, avant de recevoir les entreprises à partir du lundi 4 novembre.

La commission approuve le projet, tout en ajoutant qu'il serait judicieux de purger le gravier roulé dans les allées centrales (dangereux) pour le remplacer par du gravier concassé, plus stable, ainsi que d'ajouter des bordures au croisement des allées (maintien du gravier).

Questions diverses

La procédure de constat d'abandon de sépulture étant terminée, la création d'un ossuaire reste un sujet préoccupant par l'ampleur de l'investissement financier, logistique et du temps à consacrer au dossier.

Tant qu'il ne manque pas de place au cimetière, et donc que nous n'avons pas besoin des emplacements abandonnés, il n'est pas nécessaire de procéder à l'exhumation des corps et de les transférer dans un ossuaire.

Nous avons évoqué le sujet des soldats morts pour la France enterrés dans notre cimetière. Nous souhaitons recenser ces tombes remarquables, afin de les préserver et qu'elles ne tombent pas dans l'oubli.

Compte Rendu du CA du centre social de l'Île du Battoir du 12 novembre

Les activités socio- culturelles enregistrent une baisse d'adhérents 523 en 2024 contre 557 en 2023

Le nombre de familles adhérentes en légère baisse 772 en 2024 contre 791 en 2023

Les accueils de loisirs des trois sites ont généré le même volume global d'heures

Beaurepaire 45 803 h contre 50 127 h en 2023

Revel/Pisieu 12 041 h contre 12 472 h en 2023

Jarcieu/ Bellegarde 9 028 h contre 5 781 h en 2023

Les salariés sont 25 ETP (Equivalent Temps Plein), mais le recrutement des animateurs vacataires les mercredis reste très difficile.

Convention avec les communes, sur les 10 communes hors Beaurepaire, une seule n'a pas signé la convention 2024 Saint Barthélémy pour une subvention à hauteur de 2.5€ par habitant.

Perspectives 2025

Programmation de rencontres individuelles avec chacun des maires pour faire l'état des lieux des actions 2024 réalisées. Pour Primarette rdv le mardi 10 décembre.

Le taux de subvention restera à 2.5€ par habitant à recalculer avec les nouvelles données INSEE.

CCEBER négocie pour restituer aux communes les cinémas plein air. Celles-ci devraient percevoir une subvention de compensation aux alentours de 900€. Le CIB propose de regrouper les communes par deux pour continuer à proposer 6 cinémas plein air sur notre territoire en s'appuyant sur les associations du village pour l'organisation (buvette, repas...)

Audit et étude d'impact commandée par CCEBER

But : étudier chaque compétence et établir ce qui est du domaine de la commune et de l'intercommunalité ou du domaine partagé.

Constitution d'un comité technique partenarial (EBER, CAF, les présidents des 5 centres sociaux) avec mission de valider le calendrier, les propositions du comité et les grandes étapes de l'étude.

Compte rendu de l'AG de l'ADMR du DOLON vendredi 22 novembre

L'association locale située à Pact repose sur 6 bénévoles qui gèrent 31 salariés et 302 clients sur 16 communes de Primarette/ Revel à Salaise/ Chanas. Les salariés ont effectué 31 106 heures d'intervention et parcouru 229 685 km. Pour Primarette cela représente 22 clients et 1 770 heures.

Les produits de 963 972€ proviennent du Département 69% des clients 27% de la Fédération et des subventions des communes (8 communes sur 16 accordent une subvention dont Primarette)

Les charges de personnel représentent 75% des charges totales 982 281€, le déficit de 18 309€ étant comblé par la Fédération.

La structure locale a dû refuser des clients suite à l'arrêt maladie d'un tiers des salariés et éprouve de grandes difficultés pour recruter du personnel. Le Département a attribué 8 véhicules de service à l'antenne locale de Pact. Le prochain déménagement de la structure de Pact à Bellegarde-Poussieu dans des locaux plus grands va fortement impacter les bénévoles les prochaines semaines.

Compte rendu de l'AG de l'AADP du vendredi 22 novembre

C'est à la salle d'animation devant quelques adhérents que la présidente a présenté le rapport d'activités 2024 et le rapport financier. Le nombre d'adhérents a diminué d'une cinquantaine à 28 en 2024, mais sans compter les membres des loisirs créatifs. Le festival d'humour a attiré 116 spectateurs en retrait par rapport aux éditions précédentes malgré la qualité du spectacle. La fête de la musique déplacée à l'intérieur de la salle des fêtes en raison de la météo n'a pas généré la même recette à la buvette placée à l'extérieur de la salle où se produisaient deux concerts. Faute de bras, la brocante qui génère une bonne recette n'a pas eu lieu et la vente récente de veau marenge n'a pas attiré beaucoup d'acheteurs. Ceci pour expliquer le déficit de 1 214€ au titre de 2024. Ce déficit provient aussi de la suppression de la subvention d'EBER partiellement compensée à titre exceptionnel par la subvention de la mairie. Les avoirs bancaires de la structure permettent d'absorber le déficit cette année, mais diminuent. Les projets 2025 débuteront le mercredi 19 mars avec le festival d'humour précédé du point presse mi-février, et la fête de la musique programmée cette année le vendredi 20 juin pour ne pas subir la concurrence des communes voisines le 21 juin. Le verre de l'amitié a conclu la séance.

PLUI

Le 7 novembre dernier, notre équipe municipale dédiée à l'urbanisme a contribué à l'actualisation de la carte des aléas connus sur notre commune. Ces réflexions et remarques évaluent ou réévaluent les risques connus de notre commune comme les crues torrentielles, le ruissellement, le risque inondation, les glissements de terrain, etc etc.

Ces observations seront répertoriées et portées sur une cartographie du futur PLUi afin de limiter les risques naturels ultérieurs. Une prochaine réunion est prévue le 19 décembre prochain pour valider ces remarques

- **Urbanisme**

DP pour des panneaux photovoltaïques SIBUE Sébastien, 630 chemin de Simandre

DP pour la modification des ouvertures et ravalement de façade, EPORA / MAIRIE 185 rue de la Mairie

- **Courriers reçus**

Néant

- **Questions diverses**

Course de vélo

L'A.I.T, l'Alpes Isère Tour fera escale sur notre commune le 31 MAI prochain. En effet, la commune a été désignée « ville départ » d'une des 5 étapes de cette course cycliste professionnelle, date fixée au samedi 31 mai prochain. Cette organisation prévoit une occupation de notre centre bourg de 6h30 le matin jusqu'à 14h00 environ le temps de démonter toutes les installations requises.

Une mobilisation d'une dizaine de volontaires de notre tissu associatif est requise pour aider au bon déroulement de cette manifestation.

Plus amples précisions à venir au printemps prochain

Date prochain conseil municipal :

Mardi 17 décembre 2024 à 20h30

MERCIER Serge		HUMBERT Régis	
FAVRE-PETIT-MERMET Patricia		MONIN Florence	
GAS Marcel		FANJAT Pierre	
ROSTAING Jean-Pierre		POURCHERE Jean-Daniel	
CICORELLA Sébastien		GENTIL Dominique	
ROMATIF Julien		GUERRERO Elisabeth	